



Villages du Lac
de Paladru

VILLAGES DU LAC DE PALADRU

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 15 DECEMBRE 2017

Présents :

Marie-Christine CLOR, 1^{ère} Adjointe, Présidente de séance - Jean Paul BRET, Maire Délégué du Pin.

Ph. ACCORSO – B. MATHIAS – C. CLOR – Ch. COLLOMB – J. FOROT – J. GARIN – D. GUILLAUD – P. MAILLEY
– E. ORTIZ – Ch. PEROT – C. SANCHEZ-LAFAURIE – D. SEYVE – M. TRAVERS

Excusés ou absents :

D. CARRON (pouvoir à Ph. ACCORSO) – F. CHEVALLET – E. GUINET – RX. FAIVRE-PIERRET (pouvoir à J. GARIN) – L. KAISSARIS – E. MERMET – P. MEUNIER-BEILLARD (pouvoir à Ch. PEROT) – C. MOINE (pouvoir à JP. BRET) – G. SEIGLE-VATTE (pouvoir à Ch. COLLOMB) – F. TERRIER – A. VERRIER

Secrétaires de séance : Christian Clor

Ceci étant enregistré, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. Adhésion à l'Institut des Risques Majeurs pour 2018
2. Commune de Biliou : signature convention pour la commission culture, animation du 17 décembre
3. Devis pour les plates formes de retournement des camions des Ordures Ménagères
4. Dossier DETR 2018 : Plates formes de retournement Travaux d'amélioration thermique
5. Création du groupe de pilotage projet communal « Garrot - Petit Port »
6. Demande de remboursement : achats Christiane COLLOMB pour la crèche et les écoles pour 49,83 €
7. Compte rendu conseil d'écoles, conseil municipal enfants et réorganisation de la commission école
8. Limite d'âge à la Cantine
9. Demande Ecole de Paladru : remboursement fournitures scolaires septembre 2017
10. Rapport annuel (déchets...)
11. Compte rendu Maires Adjoints du Tour du Lac : Demande de subvention DOREMIFASOL LAC 250€
12. Régularisation par décision du Maire : Marché des Charmilles
13. Bail SEMCODA : opération des Charmilles
14. Convention aviron
15. Elagage : étude complète (interne Commune avec achat élagueuse , professionnel externe ou Pays Voironnais)
16. Subventions écoles professionnelles
17. Virements crédits budgétaires
18. Déclarations d'Intention d'Aliéner
19. Questions diverses
20. SEDI : extension musée archéologique (pas de délibération, convention tripartite)
21. Gentilé des habitants de Villages du Lac de Paladru
22. Possibilité d'adhésion des agents au COS ou au CNAS

1 – ADHESION A L'INSTITUT DES RISQUES MAJEURS POUR 2018

MC.CLOR soumet au conseil la proposition d'adhésion à l'IRMA – Institut des Risques Majeurs. Christiane PEROT souhaite cette adhésion car elle donne accès à un support et à une offre de formations qui seront utiles pour la mise en place prévue du Plan Communal de Sauvegarde. L'adhésion annuelle est de 170 €

Le conseil accepte à l'unanimité cette adhésion à l'IRMA pour 2018, en émettant toutefois le souhait que l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde démarre effectivement cette année.

2 – COMMUNE DE BILIEU : SIGNATURE CONVENTION POUR LA COMMISSION CULTURE, ANIMATION DU 17 DECEMBRE

MC.CLOR présente une convention intercommunale soumise par Biliou, convention qui fait suite à la décision de la Commission Intercommunale de la culture d'accepter l'organisation d'un spectacle de rue « Ex Machina » de la Cie NAUM, programmé le dimanche 17 décembre 2017 à Biliou. Ce projet largement subventionné s'est retrouvé sans structure porteuse, et, suite à la proposition de D.Molière du Pays Voironnais, la Commission a considéré dommage de ne pas donner suite. La Commune de Biliou a pris en charge cette organisation, et le reste à charge pour les communes est estimé à 1500 €, à répartir entre les 5 communes. Au titre de cette convention, la commune doit donc s'engager à verser à Biliou 300 € maximum, étant précisé que cette somme sera sans doute moindre.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve la signature de cette convention par 16 voix pour, 1 contre et 4 abstentions

3 – DEVIS POUR LES PLATES FORMES DE RETOURNEMENT DES CAMIONS DES ORDURES MENAGERES

D.GUILLAUD rappelle le problème des 2 voies – Simandre et Ayetaz bas – ou subsiste le problème de marche arrière que le Pays Voironnais doit supprimer pour les camions d'ordures ménagères.

Des représentants de Simandre étaient venus exposer leur situation au dernier conseil. La solution actuelle avec des containers en bas de route ne leur plaît pas, mais D.Guillaud a dû leur rappeler que c'était provisoire, et qu'ils devaient se montrer coopératifs, et éviter les désordres qui ont été constatés. Denis GUILLAUD présente les estimations prévisionnelles des travaux : 29 911.35 € HT pour Simandre et 16 147.95 € HT pour Ayétaz.

Concernant Simandre, il faut prévoir l'acquisition d'un morceau de terrain non constructible de 400 m² pour aménager l'aire de retournement, et D.Guillaud demande quel prix il peut proposer. Un prix de 1.50 € / m² est considéré comme correct.

Pour financer ces aménagements, la Commune peut solliciter le fonds de concours du Pays Voironnais et déposer un dossier pour la DETR 2018

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces projets, les demandes au fonds de concours du Pays Voironnais et le dossier DETR, et valide le prix d'acquisition proposé de 1.50 €/m².

4 – DOSSIER DETR 2018 : PLATES FORMES DE RETOURNEMENT - TRAVAUX D'AMELIORATION THERMIQUE

Le dossier DETR 2018 doivent être déposés pour le 12 janvier 2018. Il est proposé de soumettre deux dossiers : les plate-formes de retournement (point précédent) et si possible les travaux d'amélioration thermique de la salle de la Tourelle.

Pour ce deuxième dossier, J.FOROT indique que des devis ont été demandés pour le changement des huisseries, et qu'une visite d'un technicien de l'AGEDEN a eu lieu le 8 décembre 2017; cette visite a donné lieu à un rapport, qui pourrait être complété par une évaluation, en attendant le lancement d'une étude.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le dépôt de ces dossiers pour la DETR 2018.

5 – CREATION DU GROUPE DE PILOTAGE PROJET COMMUNAL « GARROT - PETIT PORT »

D.SEYVE présente l'avancement du projet d'aménagement Pré Garot – Petit Port. Ce projet porté par la Commune est coordonné avec celui du musée archéologique porté par le Pays Voironnais, une maîtrise d'œuvre a récemment été désignée.

Il est maintenant utile que le groupe de pilotage se forme pour le suivi de l'étude et des travaux de ce projet; se portent volontaires G.SEIGLE-VATTE – JP.BRET – D.SEYVE – E.ORTIZ – J.FOROT – D.CARRON – D.GUILLAUD – J.GARIN – RX.FAIVRE-PIERRET – C.CLOR

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la constitution de ce groupe de pilotage.

6 – DEMANDE DE REMBOURSEMENT : ACHATS CHRISTIANE COLLOMB POUR LA CRECHE ET LES ECOLES POUR 49,83 €

MC.CLOR informe le Conseil que Christiane COLLOMB a réglé exceptionnellement des achats d'urgence pour la crèche et l'école pour un montant de 49.83 €, et demande d'en valider le remboursement.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité (Christiane COLLOMB ne prend pas part au vote) ce remboursement.

7 – COMPTE RENDU CONSEIL D'ECOLES, CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS ET REORGANISATION DE LA COMMISSION ECOLE

MC.CLOR rend compte des conseils des 2 écoles PALADRU et LE PIN.

Au Pin, les effectifs de la rentrée sont de 136 élèves. La directrice signale le problème du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté). Il s'agit d'une alerte différente du système d'alarme incendie pour la mise en sécurité des élèves en cas d'intrusion. La solution de la corne de brume fournie à l'école n'a pas fonctionné lors du dernier exercice. MC.CLOR a demandé des devis pour les deux écoles et il s'agirait d'un budget total d'environ 6 500 €. Cette somme paraît très élevée aux élus, une autre solution doit être trouvée. Il a été évoqué les changements de tarifs du périscolaire et les nouveaux crédits scolaires. Les délégués de parents d'élèves ont remercié la municipalité pour sa décision du retour aux 4 jours. Les enseignants trouvent que, de ce fait, la journée du vendredi est plus efficace pour les apprentissages. La demande d'équiper la classe de Mme TANFIN d'un Vidéoprojecteur interactif est toujours d'actualité. Les parents demandent le traçage d'un passage piétons sur le parking de l'école.

Dans les deux Conseils d'écoles, les projets des enseignants pour l'année ont été détaillés. Dans les deux écoles se pose le problème du remplacement de nombreux ordinateurs : 10 portables pour la classe numérique du Pin, 12 ordinateurs pour la salle informatique de Paladru, les enseignants ne pouvant plus se servir du matériel existant trop vétuste.

Le Conseil admet la nécessité de les remplacer. Il faut négocier pour l'ensemble pour avoir des prix corrects, quitte à étaler la réalisation, et sauf à pouvoir acheter de bons ordinateurs d'occasion.

A Paladru, les effectifs de rentrée sont de 120 élèves, avec l'arrivée de Sicile de 4 enfants qui ne parlent pas français. A été longuement évoqué les changements de mode de gestion financière du budget de l'école avec la reprise en direct par la commune des frais de fonctionnement. Les nouveaux crédits scolaires votés sont contestés par les enseignants qui estiment être lésés. Différents aménagements ont été demandés notamment pour la cour des maternelles (tracés, tobogan, bac à sable, trottinettes...). Les enseignantes remercient la commune pour l'installation du visiophone mais évoque la possibilité d'un branchement de ce système pour la garderie et la cantine car l'école reste ouverte durant les temps périscolaires.

Au niveau du Conseil Municipal Junior, les commissions se mettent juste en place. Différentes idées et demandes sont à l'étude : installation d'un abribus, mise en herbe et goudron de la cour de Paladru...

Par ailleurs, il s'avère nécessaire de revoir l'organisation entre élus et avec l'école. La commission Travaux souhaite que les Commissions Ecoles centralise et filtre les demandes la concernant.

A Paladru, il faut avoir un référent pour l'école, car actuellement les sollicitations sont diffuses. Si besoin, Christiane COLLOMB se propose, avec l'accord du Conseil.

Une réunion des commissions Travaux Ecoles est prévue pour s'organiser plus efficacement.

8 – LIMITE D'AGE A LA CANTINE

MC.CLOR informe que la demande pour accepter les enfants de TPS à la cantine de Paladru a été renouvelée au dernier conseil d'école.

Une précédente délibération du 10 février 2017 avait exclue cette possibilité.

Cet accueil de tout petits est difficile à gérer par le personnel, compte tenu de l'attention spécifique qu'ils réclament et de la fréquentation importante de la cantine.

Il est proposé de prendre une nouvelle délibération pour préciser les choses, à savoir que les enfants de TPS Toute Petite Section n'ont pas accès aux services de cantine et de garderie, quelque soit leur âge et pour toute l'année scolaire.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette disposition.

9 – DEMANDE ECOLE DE PALADRU : REMBOURSEMENT FOURNITURES SCOLAIRES SEPTEMBRE 2017

Les dépenses relatives à l'école, hors crédits scolaires, étant transférées à la Commune depuis le 1^{er} septembre 2017, MC.CLOR présente une demande de remboursement d'achats réglés par l'école pour un montant de 129.22 € (pharmacie 37.02 €, fournitures bureau 3.84 €, communications téléphoniques 88.36 €).

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve ce remboursement à l'unanimité moins 1 abstention.

10 – RAPPORT ANNUEL (DECHETS...)

C.CLOR présente rapidement les éléments principaux du rapport annuel 2016 du service Déchets du Pays Voironnais.

Les principaux points relevés sont la continuité de la prévention, la démarche TZDZG – Territoires Zéro Déchets Zéro Gaspillage, la poursuite de la suppression des marches arrières et de la modernisation et mise en sécurité des déchetteries.

Les performances de tri et de valorisation sont satisfaisantes.

Une réflexion arrive concernant le tri des emballages : l'extension future des consignes à d'autres emballages et plastiques rendra impossible le tri manuel, la reconversion du site de tri devra être étudiée, ainsi que la contractualisation avec un prestataire adapté mais hors territoire.

Le financement de ce service est bien assuré (auto-financé depuis 2013 – actuellement 104,8%)

Le coût par habitant est de 85.3 € en 2016.

11 – COMPTE RENDU MAIRES ADJOINTS DU TOUR DU LAC - DEMANDE DE SUBVENTION DOREMIFASOL LAC 250€

JP.BRET rend compte de la réunion des communes du Tour du Lac.

Concernant la petite enfance, le point sur la signature du prochain contrat CEJ fait débat : Biliou ne souhaite pas assumer sa quote part en l'état, jugeant que la commune a des moyens limités ; le Maire de Charavines considère que le risque le plus important est supporté par les 2 communes qui gèrent les structures, et propose néanmoins que Biliou fixe un pourcentage de participation acceptable, qui sera pris en compte par la commission d'attribution.

Concernant le point accueil proposé dans le cadre du Plan préfecture nouvelle génération, il est envisagé de ne pas donner suite pour l'instant.

Concernant l'Association DOREMIFASOL LAC, elle assure difficilement sa survie et doit maintenir son niveau de prestation (pour 51 élèves actuellement) dans l'attente d'une éventuelle prise de compétence des écoles de musique par le Pays Voironnais, à plus ou moins long terme. Dans ce contexte, la présidente est très active et fait de nombreux déplacements pour des réunions avec le Pays Voironnais, les autres écoles... De plus pour être éligible à une aide du Département, elle doit être aidée directement par les communes dont elle dépend. Il est donc proposé d'allouer une subvention de 1 000 € (soit 250 € par commune) directement à l'association

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve cette subvention de 250 € à l'association DOREMIFASOL LAC.

12 – REGULARISATION PAR DECISION DU MAIRE : MARCHE DES CHARMILLES

Il est signalé qu'il manque une délibération qui aurait dû être prise avant la notification du marché. Le conseil en prend acte.

13 – BAIL SEMCODA : OPERATION DES CHARMILLES

JP.BRET informe que le notaire demande que la commune nouvelle confirme la délibération prise le 10 novembre 2016 par la commune du Pin pour la signature d'un bail emphytéotique avec la société SEMCODA pour une partie de la parcelle D384, dans le cadre du projet de construction d'une résidence route du Chassigneux.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette nouvelle disposition.

14 – CONVENTION AVIRON

E.ORTIZ rappelle que cette convention était prévue avec le club Aviron du Lac Bleu pour la participation de celui-ci au financement des travaux sur la base pour aménagement d'une salle polyfonctionnelle. Cette convention prévoit le versement par l'association Aviron du Lac Bleu d'un montant annuel de 2000,00 Euros pendant 10 ans.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette convention.

15 – ELAGAGE : ETUDE COMPLETE (INTERNE COMMUNE AVEC ACHAT ELAGUEUSE , PROFESSIONNEL EXTERNE OU PAYS VOIRONNAIS)

J.FOROT rappelle que Paladru réalisait jusqu'à présent l'élagage communal, et que Le Pin le sous-traitait. L'élagueuse étant à remplacer, il présente un bilan établi pour comparer les solutions remplacement de l'élagueuse / externalisation. Compte tenu des capacités de l'équipe actuelle des agents communaux, il paraît intéressant de garder cette prestation en interne, et de renouveler le matériel. La question se reposera dans quelques années en fonction de départs en retraite.

La commission travaux a deux devis et choisira la meilleure offre.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette solution.

16 – SUBVENTIONS ECOLES PROFESSIONNELLES

C.PEROT soumet diverses demandes de subventions d'écoles professionnelles fréquentées par des jeunes de la commune, selon la règle en vigueur d'un versement de 60 € par étudiant, soit :

- MFR de Chaumont 60 €
- EFMA de Bourgoin Jallieu 180 €
- MFR Le Village 180 €
- MFR de Mozas 60 €
- MFR de Coublevie 60 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces subventions.

17 – VIREMENTS CREDITS BUDGETAIRES

MC.CLOR informe de la nécessité de procéder à des virements de crédits de compte à compte, pour permettre le règlement d'emprunt dont les crédits s'avèrent insuffisants

Budget Commune – Virement de crédits – Dépenses d'investissement

- Chapitre 21 – Article 2188 -4000.49
- Chapitre 16 – Article 1641 +4000.49

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce virement de crédits.

18 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil ne préempte pas les ventes suivantes :

- Terrain ALPES BATIMMO – 800 route des Moulins – LE PIN – C 656 - 50 000 €
- Appartement ALPES BATIMMO – 800 route des Moulins – LE PIN – C 655 - 159 000 €
- Propriété bâtie OULES – 20b passage du Chassigneu – LE PIN – D 365 – 117 500 €
- Terrain à bâtir Consorts PILOT – Route du Chassigneu – LE PIN – D 1235.1237 – 75 000 €
- Propriété bâtie Consorts TRIPIER CHAMP – 580 chemin de Chalamand – PALADRU – 198 000 €
- Propriété bâtie GIUST/GIROUD – 318 chemin de Bois Châtel – PALADRU – 170 000 €

19 – QUESTIONS DIVERSES

SEDI : EXTENSION MUSEE ARCHEOLOGIQUE (PAS DE DELIBERATION, CONVENTION TRIPARTITE)

Une convention tripartite SEDI / CAPV / Commune est établie pour la réalisation des extensions de réseau nécessaires dans le cadre du projet de Musée Archéologique. Ces travaux sont financés par le Pays Voironnais.

GENTILE DES HABITANTS DE VILLAGES DU LAC DE PALADRU

Bien que cette question soit parfois soulevée par des habitants, le Conseil considère qu'il n'y a pas un vrai besoin ni urgence en la matière. Les gentilés restent ceux des communes historiques.

POSSIBILITE D'ADHESION DES AGENTS AU COS OU AU CNAS

Les organismes COS et CNAS pour les employés présentent des avantages différents. Compte tenu des prêts souscrits en cours, il est cependant préférable de conserver les 2 possibilités au choix des agents. Toutefois la double adhésion ne peut être que provisoire, surtout si la cotisation est à chaque fois calculée sur l'effectif global de la commune. Il convient donc de choisir d'ores et déjà quel organisme sera retenu pour que les nouveaux prêts ne soient contractés qu'auprès de celui-ci.

DATES DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

- ✓ Jeudi 01/02/2018
- ✓ Jeudi 01/03/2018
- ✓ Jeudi 29/03/2018
- ✓ Vendredi 27/04/2018
- ✓ Vendredi 08/06/2018
- ✓ Jeudi 12/07/2018

ooOoo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

ooOoo

Prochaine séance du Conseil municipal : **JEUDI 1^{er} FEVRIER 2018 à 20h30**

ooOoo